

---

# Salles-la-Source : L'exploitant de la cascade évoque son « insolvabilité »

Dans notre édition de mercredi, nous nous sommes faits l'écho de la décision du tribunal administratif de Bordeaux qui condamne la société hydroélectrique de Salles-la-Source à payer le montant d'une redevance due à la commune. Et ce, depuis sept ans.

Ce montant pourrait dépasser

les cent mille euros, et l'entreprise en question, du coup, a évoqué son insolvabilité devant la cour.

Le comité *Ranimons la cascade* pose alors la question de « sa prétendue capacité financière », condition nécessaire à l'autorisation d'exploiter. Et il espère que le préfet sera sensible à cet argument.